Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200023521-20250616-D2025-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2025

Cité du design
École supérieure d'art et design Saint-Étienne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION 2025-21

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

BUDGET PRINCIPAL

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2024.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- d'inscrire de nouvelles recettes et les dépenses correspondantes.

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2025 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

***

1/ Budget supplémentaire 2025 – section de fonctionnement

1.1 Affectation du résultat net disponible

5 787,57 € correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement.

1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2024, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **187 481,00 €**.

Pour le pôle « ESADSE » :

- **10 726,00 €** pour des projets en faveur des étudiants dans le cadre du CVEC (CROUS)
- **47 350,00 €** pour ERASMUS (Europe)
- **40 772,00 €** pour le projet « EKIP» (Europe)
- **84 633,00 €** pour le projet « AD REC » (Ministère de la culture)
- **4 000,00 €** pour la recherche numérique (DRAC)

Ces recettes sont inscrites aux articles 7478, 7477 et 74718, et les dépenses correspondantes à l'article 611.

1.3 Inscription de nouvelles recettes et des dépenses correspondantes

- **78 191,60 €** pour le projet européen « arts & craft » (solde)
- **50 250,00 €** pour le projet européen « Ekip » (versement intermédiaire)

Ces recettes sont inscrites à l'article 74778, et les dépenses correspondantes au chapitre 65 et à l'article 611.

2/ <u>Budget supplémentaire 2025 – section d'investissement</u>

24 113, 83 € du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle « ESADSE ».

◆◆◆◆◆

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2025.

Mis aux voix, ce dossier à recueillit les votes suivants :
9 votants pour
0 votant contre
0 abstentions
Le nombre de suffrages exprimés est :
La sommes de 9+0= 9

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait,
Le président de séance

Marc CHASSAUBENE